

CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique du judo et du jujitsu en et hors compétition. SI ET SEULEMENT SI : une réponse au moins au questionnaire santé s'avère positive / l'adhérent devient majeur ou a 30 ans au cours de la saison / au moins tous les 5 ans à partir de 30 ans. Electrocardiogramme conseillé à partir de 30 ans.

Si l'adhérent est en possession d'un passeport sportif, qu'il n'oublie pas de le faire « tamponner » et signer par le médecin.

CERTIFICAT MEDICAL

Exemplaire à conserver par le club

Je soussigné(e) Docteur _____

atteste que _____

né(e) le ____ / ____ / _____

ne présente pas de contre indication

- à la pratique du judo / ju-jitsu de loisir ainsi que de compétition
- à la pratique du taïso (forme de pratique d'entretien physique ; loisir)

Fait le : ____ / ____ / _____

A : _____

Signature et cachet du médecin



CERTIFICAT MEDICAL

Exemplaire pour l'adhérent (à mettre dans le passeport sportif s'il en possède un)

Je soussigné(e) Docteur _____

atteste que _____

né(e) le ____ / ____ / _____

ne présente pas de contre indication

- à la pratique du judo / ju-jitsu de loisir ainsi que de compétition
- à la pratique du taïso (forme de pratique d'entretien physique ; loisir)

Fait le : ____ / ____ / _____

A : _____

Signature et cachet du médecin

